Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230601-D2023_68-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2023-68

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 1er juin 2023)

Date de convocation : 15 mai 2023
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 29
Nombre de délégués votants : 29

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 1er juin 2023 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BERGES, CANDAU, LAHOURATATE, GANTCH, BARRAQUE, CASSOU, BLANCHET, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, DESSEIN, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, CACHELOU, GARROCQ.

Présent suppléant : M. CASAU.

Absents ou excusés : M. VISSE, GABASTON, LEGLISE, SANZ.

Secrétaire de séance : M. CARRERE

OBJET : FINANCES - CESSION IMMOBILISATIONS A LA CSBB POUR LA GESTION DES STATIONNEMENTS SUR LE SITE BIOUS

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

De 2020 à 2022, la communauté de communes a assuré à la demande de la Commission Syndicale Bielle-Bilhères et de la Commission Syndicale Bielle-Bilhères-Laruns la gestion de l'accueil sur le site Bious-Oumettes/Bious-Artigues.

Les trois collectivités propriétaires Bielle, Bilhères et Laruns ont décidé par délibération en 30 mars 2023, d'une gestion concertée d'un accueil payant à compter de l'été 2023, avec une prise en charge par la Commission Syndicale Bielle-Bilhères.

Cette dernière a demandé à récupérer auprès de la communauté de Communes les barrières et portiques acquis en 2022 pour un montant total de 6 080,40 € (Numéros d'inventaire : 90007179940512 et 90007246170112), partiellement subventionnés par le Département des Pyrénées-Atlantiques.

En accord avec ce dernier, il est proposé de céder à l'euro symbolique les immobilisations citées ci-dessus.

Ce type d'opération est assimilé à une subvention d'équipement versée en nature sur le compte d'immobilisation 204411.
Le compte 204411, étant un compte d'immobilisation amortissable, il est proposé comme durée d'amortissement 1 an.

Pour les écritures d'ordre budgétaire de la cession et de l'amortissement, il convient d'inscrire des crédits sur le budget 2023 comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6811 (68) : Amortissement	6 080,40 €		- €
023 (023) : Virement à la section d'investissement	- 6 080,40 €		- €
	- €		- €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
204411 (041) : Subvention d'équipement versée en nature	6 080,40 €	2188 (041) : Autres immobilisations corporelles	6 080,40 €
		2804411 (28) : Amortissement	6 080,40 €
		021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	- 6 080,40 €
	6 080,40 €		6 080,40 €
Total Dépenses	6 080,40 €	Total Recettes	6 080,40 €

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230601-D2023_68-DE

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à la majorité :

2 votes POUR : M. MARTIN et M. DESSEIN ;
6 votes CONTRE : Mmes GANTCH, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. LOUSTAU, SASSOUBRE, LABERNADIE ;
21 ABSTENTIONS ;

- **N'APPROUVE** pas la cession par la Communauté de Communes, à l'euro symbolique, à la Commission Syndicale Bielle Bilhères, des barrières et des portiques, acquis en 2022, pour un montant total de 6 080,40 € pour la gestion des stationnements du site de Bious.

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON